

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 952

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 BIS AA

À l'alinéa 31, substituer au mot :

« retirer »

les mots :

« prononcer le retrait de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.